

La Lettre de la CADE

Coordination pour l'Afrique de Demain

Bulletin mensuel d'information sur les activités de la CADE - Février 2009 - n° 118



Débat du mois :

« Le quartier citadin : cohabitation, congestion et ségrégation »



enda europe

Éditorial

La crise stimulerait-elle de nouvelles initiatives africaines ?

En ces temps d'incertitude où tout le monde s'interroge sur la nature, l'ampleur et la durée de la crise et, parallèlement, sur les meilleures manières d'y remédier, une chose est maintenant évidente: elle illustre le phénomène de mondialisation, dans la mesure où son impact se fait sentir partout. Il dépendra bien sûr de la refonte du système financier international mais également du dynamisme et de la confiance dans l'avenir des uns et des autres de la surmonter avec plus ou moins de réussite. Qu'en est-il, à cet égard, de l'Afrique et des Africains?

Comme l'illustre le titre du livre d'Anne-Cécile Robert et Jean-François Servant « Afriques, année zéro: du bruit à la parole » le continent africain entre dans une nouvelle ère de son histoire : l'ère de dépendance et de marginalisation tire à sa fin. S'ouvre une ère de prise de conscience du potentiel africain et de volonté de construire le futur à partir de ses propres forces.

Est-ce l'effet de l'intérêt que portent à l'Afrique aussi bien les puissances émergentes que les Etats-Unis ou celui d'un réveil de l'Europe et de la France pour un continent délaissé depuis la fin de la guerre froide, ou encore celui d'intellectuels africains qui appellent les leurs à se mobiliser sans compter sur un « miracle » Barack Obama pour leur continent ? Toujours est-il qu'on assiste actuellement à une évolution des idées et des pratiques déterminante pour l'avenir de l'Afrique.

Il est significatif que cette évolution affecte les forces vives africaines sur le continent africain comme dans notre société.

Sur le continent africain, l'émergence et la rapide croissance d'entreprises africaines traduisent un nouvel état d'esprit des jeunes générations, prêtes à courir des risques dans des secteurs d'activité prometteurs. On ne compte plus les « success stories » qui donnent envie à de nouveaux entrepreneurs de saisir leur chance dans des pays où les opportunités de développement peuvent faire rêver. *La Lettre* de la Cade se fera l'écho de ces réussites.

Dans notre société, la diaspora africaine, avide de reconnaissance, multiplie les initiatives au nom de sa double citoyenneté, ici en prenant part de multiples façons à la vie de la cité, là-bas en soutenant les efforts de leur communauté d'origine pour l'aider à sortir de la pauvreté. Il est à noter que, dans les deux cas, la diaspora se rapproche aussi bien des associations et ONG que des collectivités territoriales, impliquant ainsi, dans une démarche collective, de nouvelles catégories d'acteurs.

Ces deux mouvements font sortir la coopération franco-africaine, en recherche elle-même d'un second souffle, de son cadre restreint, institutionnel d'une part, humanitaire de l'autre et mobilisent de nouveaux acteurs pour faire face aux enjeux d'une situation mouvante. ■

La Cade

Cycle « Lieux et territoires de mobilisation des ressources futures »

3. « Le quartier citoyen : cohabitation, congestion et ségrégation »

Après une rencontre-débat consacrée au village africain comme lieu de vies et une autre sur les terroirs africains comme lieux de développement, le cycle annuel sur « les lieux et territoires de mobilisation des ressources futures » se poursuit avec une séance sur le quartier citoyen sous l'angle de son peuplement et des problèmes d'urbanisation qu'il pose.

Elle propose un regard critique et analytique sur la ville, telle qu'elle est vécue en Afrique. Dans sa présentation, Jean-Loïc Baudet, président de la Cade, fait allusion à la nature tentaculaire et à la croissance rapide de la ville africaine et souligne le fait qu'il a été choisi d'exposer le sujet du triple point de vue du démographe : **Philippe Antoine**, directeur de recherche à l'IRD, de l'aménagiste : **Guillaume Josse**, ingénieur territorial à la division

Collectivités locales et développement urbain à l'AFD et du géographe : **Abdoulaye Diagana**, chercheur au Laboratoire de recherche Ailleurs, Territorialité, Normes et Transferts de l'Université de Rouen.



Distribution d'eau à Nouakchott, Mauritanie © A. Diagana

Contraintes économiques

Le premier intervenant, **Philippe Antoine**, centre son propos sur les répercussions démographiques des contraintes économiques dans le milieu urbain à l'heure actuelle. Plus spécifiquement, son but est d'étudier l'évolution des structures familiales dans deux sociétés urbaines africaines où la situation de l'emploi se dégrade, mais aux contextes différents : Dakar au Sénégal - ville sahélienne, marquée par la religion musulmane et avec une aide étrangère abondante - et Lomé au Togo - avec plus de possibilités de production agricole de son hinterland mais avec des ressources étrangères plus réduites.

Pour caractériser le contexte, Ph. Antoine rappelle que bien qu'au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle l'urbanisation ait été un phénomène généralisé dans tous les continents, celle-ci a été moins importante et inégalement répartie en Afrique.

Ph. Antoine considère pertinent de nuancer l'image d'une croissance urbaine nourrie par un exode rural ; la croissance démographique des villes est plutôt autoentretenue.



Philippe Antoine © CADE

Revenant au cœur de son objet d'études, Ph. Antoine relève le fait que Dakar et Lomé ont toutes deux subi une forte pression économique qui a entraîné la dégradation des conditions de vie des populations et une fragmentation sociale croissante. Ici, il faut re-

marquer que le Sénégal et le Togo sont relativement urbanisés par rapport à d'autres pays africains : les revenus par tête y sont relativement faibles, avec la moitié de la population en état de pauvreté, des taux élevés de chômage et de la précarité dans l'emploi. Quant au niveau d'instruction des femmes, celui-ci a constamment progressé depuis les années quarante, tant à Dakar qu'à Lomé.

En ce qui concerne le marché du travail, l'activité des deux villes se concentre dans les entreprises privées informelles, avec une présence marquée des femmes dans ce secteur. Dans le cas de Lomé, 91,1 % de l'activité économique féminine s'exerce dans l'économie informelle.

La recherche présentée par Ph. Antoine a porté sur des enquêtes biographiques conduites en 2000 et 2001, dont l'échantillon regroupe trois générations d'hommes et de femmes : de 45 à 59, 35 à 44 et 25 à 34 ans. Les évolu-

tions étudiées étaient l'âge du mariage et celui du logement autonome. Comme premier résultat, l'étude a montré qu'à tout âge et au sein de chaque génération, la proportion d'hommes mariés et ayant un logement autonome est plus élevée à Lomé qu'à Dakar, où existe un écart significatif entre la survenance des deux événements.

Si l'on compare la génération ancienne et la plus jeune, séparées d'une vingtaine d'années, le phénomène devient beaucoup plus tardif : s'autonomiser par rapport à sa famille devient de plus en plus difficile à Dakar. Les difficultés économiques que traverse la population se répercutent sur la possibilité d'acquérir un logement autonome.

La montée de la pauvreté dans le milieu urbain a des répercussions sur les comportements démographiques. A cet égard, deux grandes conclusions sont tirées alors de cette recherche : d'un côté, la chance de former une union est réduit pour les jeunes générations dans les années quatre-vingt-dix et d'un autre, l'entrée des hommes en union est retardée par l'absence d'emploi ou la précarité de l'emploi.

Ph. Antoine a aussi souligné l'existence d'une dissociation dans les caractéristiques de la croissance démographique entre le milieu urbain et le milieu rural en Afrique. Tandis que dans le milieu rural il n'y a pas de changements intergénérationnels importants, chez les jeunes générations urbaines on constate un différé de la fécondité et une dissociation entre le début des rapports sexuels, le mariage et la naissance du premier enfant. Ce phénomène peut refléter tant une transition « moderne » de la fécondité qu'un ajustement dû aux contraintes économiques.

Comme éléments de conclusions, Ph. Antoine a soulevé l'existence d'un recul plus important de l'âge d'entrée en union à Dakar qu'à

Lomé, même si la modalité d'union change à Lomé où l'union libre est plus reconnue qu'à Dakar. Ainsi, c'est à travers le logement que l'ajustement s'opère à Dakar : de plus en plus de jeunes couples passent les premières années de mariage en étant hébergés par les parents. Les réajustements qui ont touché le Sénégal et le Togo, parce qu'ils revêtent des caractéristiques similaires (désengagement de l'État, resserrement du secteur public d'emploi, etc.) ont durement frappé les jeunes générations des capitales. Ces jeunes font face à des situations semblables : le recul de l'âge au mariage, le ralentissement de l'accès à un logement autonome, l'entrée retardée sur le marché du travail et un moindre accès aux emplois du secteur formel.

De ce fait, au delà des qualifications (facteurs de capital humain) et au delà des origines sociales et géographiques (statut migratoire), les jeunes générations sont systématiquement défavorisées par rapport à leurs aînés. Être jeune aujourd'hui ne signifie pas la même chose qu'avoir été jeune au moment des indépendances. On peut donc constater que les changements ne sont pas nécessairement linéaires et que des stratégies éprouvées de mobilité socioéconomique peuvent rapidement devenir inopérantes.

L'ajustement à des conditions économiques de plus en plus sévères s'opère par un repli sur la cellule familiale qui tend à s'agrandir. L'assistance que les aînés apportent aux plus jeunes masque les effets les plus criants des programmes d'ajustement et en occulte certainement la portée et les répercussions sur le quotidien des populations urbaines.

Il en résulte que de nouveaux modèles familiaux se profilent, souvent bien éloignés du modèle oc-

cidental de la famille nucléaire. En ville, les évolutions et les situations sont très diverses et des comportements opposés coexistent : soit des solidarités non familiales de plus en plus actives, soit un recentrage sur les solidarités familiales. Il ne s'agit pas d'individualisme, mais on assiste plutôt à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales, de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques.

Soutien au développement urbain

À son tour, **Guillaume Josse**, s'appuie sur ses expériences pratiques pour traiter du potentiel des villes pour soutenir le développement en Afrique. Comme éléments de contexte, G. Josse rappelle aussi une forte croissance urbaine en Afrique, où l'on estime



Guillaume Josse © CADE

que cette catégorie de la population augmentera de plus au moins 20 fois entre 1960 et 2020. L'intensité de la croissance est donc un des éléments à

prendre en compte, avec des villes en Afrique qui croissent couramment à des taux de 5 % ou 7 % par an, ce qui implique le doublement de leurs populations en 15 ans. En Abidjan dans les années 80, la population a crû de 11 % par an.

Au cœur de son analyse, G. Josse a mis en exergue deux éléments importants en Afrique : d'un côté, le passage d'une ville qui représentait un centre de travail et de pouvoir, à des aires urbaines sans base économique ; d'un autre,

l'absence de modèle urbain africain.

En portant un regard historique, G. Josse évoque les changements d'appréciation sur la ville africaine, en particulier celui des bailleurs de fonds. Si au début la ville était liée aux concepts de puissance, culture et modernité, jusqu'aux années 70 les bailleurs de fonds – tels que la Banque Mondiale – ont tenté de minimiser la portée de l'urbanisation. La ville était alors considérée comme une source de problèmes qui n'étaient pas conformes à l'image des sociétés africaines ; faire du développement urbain était associé à l'accroissement de l'exode rural. Pourtant, on a rapidement constaté qu'il était impossible de s'opposer à l'urbanisation et que l'urbanisation non contrôlée apportait des risques majeurs, dont le défi le plus important était de traiter la misère urbaine.

L'urbanisation au Sud entraîne souvent des externalités négatives avec le risque d'enclenchement d'un processus continu de dégradation. Dans ces villes, la croissance urbaine se développe de façon massive et sans équipement, ce qui accroît les tensions sociales et la paupérisation de la population. Les recettes locales se réduisent proportionnellement ainsi que les capacités de la ville de s'entretenir et s'équiper. S'enclenche une ségrégation foncière, le secteur informel croît rapidement et la dégradation de la ville s'accroît.

Parallèlement, la ville est un lieu de consommation et de pollution. La ville consomme des ressources naturelles : elle nécessite des terres, des ressources énergétiques et de l'eau. Également, les villes produisent de fortes quantités de déchets, de la pollution atmosphérique et des eaux, avec de sérieuses conséquences locales et mondiales.

En même temps, la ville repré-

sente un potentiel. On trouve une corrélation entre urbanisation et développement ; les grandes villes sont des centres économiques à valeur ajoutée supérieure à celle de la campagne. En bref, la ville est le lieu du crédit, des échanges, de la culture et de la « modernité », sans jugement de valeur. On peut alors se poser la question de savoir si faire du développement urbain c'est réellement faire du développement.

Les enjeux aujourd'hui sont nombreux et immenses. En matière d'infrastructures, il faut lutter contre l'étalement urbain, équiper les zones déjà urbanisées et maîtriser l'empreinte écologique. En matière institutionnelle, il faut assurer la gouvernance des villes, financer les investissements, améliorer le fonctionnement des services et lutter contre la pauvreté urbaine et les ségrégations. Quant à la décentralisation, celle-ci offre des potentiels sous conditions. Souvent la décentralisation dans les pays les moins avancés (PMA) signifie des transferts de compétences sans transferts de recettes, ce qui entraîne plutôt le transfert de problèmes. Pour autant, la décentralisation a l'avantage potentiel de rapprocher la prise de décisions des populations auxquelles elles s'appliquent, d'améliorer l'efficacité dans la gestion des services urbains et de renforcer la démocratie locale.

L'écart économique entre les villes du Nord et les villes africaines est abyssal. Tandis que le produit économique urbain par habitant est de 42.300 \$ par an à Bâle, il est de 120 \$ à Thiès. De la même façon, il existe un rapport de 1 à 50.000 dans le budget par habitant entre une ville du Nord, telle Stockholm, et une ville africaine, telle Brazzaville. Les administrations des villes africaines sont de nos jours incapables de capter le revenu urbain pour se financer.

La ville peut être perçue comme accélérateur des tensions et des risques (inégalités, risques natu-

rels et sanitaires) mais aussi de la croissance. Cependant, les villes africaines sont fortement pénalisées : elles doivent faire face à des besoins qui augmentent fortement avec des moyens très faibles en termes de compétences comme de financements.

Ensuite, G. Josse a ébauché des recommandations générales pour faire en sorte que les villes soient des sites de développement. Pour lui, il faut d'abord se baser sur la demande locale et élaborer des projets à partir de la réalité, en adoptant une vision globale de la ville. Il faut aussi s'appuyer sur les élus et entrer en dialogue politique, tout en mettant la gouvernance au cœur des projets avec ses trois volets : gouvernement, bonne gouvernance et jeu d'acteurs. Pour exploiter le potentiel de développement des villes, selon G. Josse, il est nécessaire de moderniser les politiques publiques.

D'un point de vue pratique, G. Josse expose les quatre aspects de la ville qu'un développeur doit prendre en considération : un espace à aménager, des réseaux à constituer, des citoyens à desservir et des institutions à mettre sur pied.

Cas de Nouakchott

Abdoulaye Diagana explore quelques aspects du phénomène urbain dans les villes africaines, en se concentrant sur le cas de Nouakchott, la capitale de la Mauritanie.

Nouakchott, aujourd'hui peuplée d'environ un million de personnes, est une ville relativement nouvelle, fondée en 1957 à la veille de l'indépendance de la Mauritanie. Située sur la côte atlantique, Nouakchott a connu une exceptionnelle croissance démographique fondée sur la décision de faire de cette petite bourgade la capitale de la toute nouvelle République et la concentration à Nouakchott des

principales activités et des fonctions de commandement. S'ajoutent à cela l'exode rural des années 1970 qui fut particulièrement élevé, la guerre du Sahara qui eut pour effet de pousser les populations du Nord à chercher refuge dans une ville réputée plus sûre et, plus récemment, le rôle d'escale pour de nombreux candidats à l'émigration vers l'Europe.



Abdoulaye Diagana © CADE

Cette forte attractivité de la capitale a pour conséquence un grand désordre dans le réseau urbain et une ville hypertrophiée avec une très forte densité qui tranche avec le reste du pays.

Quant aux caractéristiques de peuplement de la ville, Nouakchott est à l'image de la diversité de la Mauritanie avec des populations originaires de toutes les régions du pays et de tous les groupes ethniques. L'origine régionale ou tribale joue un rôle dans le choix du lieu de résidence.

L'architecture de la ville se caractérise par une prédominance de la construction en développement horizontal avec pour conséquence l'étalement de l'aire urbaine.

Le secteur informel est prédominant à Nouakchott, avec de petits commerces et ateliers de tous genres qui échappent à la fiscalisation.

Bien qu'il existe un Plan de Développement urbain, celui-ci n'est pas respecté et l'urbanisation s'est développée de façon anarchique. Dans la ville, on peut constater un

mélange entre les fonctions résidentielles, industrielles et même agricoles. Par ailleurs les espaces publics sont souvent transformés en propriétés privées et les tentatives de récupération des espaces illégalement occupés se heurtent à la résistance de forts intérêts installés. S'il existe une politique pour faciliter l'accès à la propriété, celle-ci ne profite pas toujours aux plus démunis.

Les besoins de la population à Nouakchott dépassent les ressources et les infrastructures de la ville. En conséquence, la ville fait souvent face à des pénuries d'eau et d'électricité, pour la résolution desquelles il est fait appel à des mécanismes provisoires qui se pérennisent. De leur côté, les équipements collectifs sont congestionnés et insuffisants pour la population dans les domaines de l'éducation, des services médicaux, des services de collecte des déchets. La ville souffre aussi de l'absence d'égouts et de réseaux d'assainissement, ainsi que de la pollution de l'air due aux automobiles qui circulent dans des rues souvent encombrées.

En ce qui concerne la gouvernance, la population est très faiblement mobilisée et peu impliquée dans la gestion des affaires et l'amélioration de son quotidien. Les élus et la société civile n'ont des échanges qu'en période électorale, ce qui se répercute sur un contrôle citoyen limité des affaires locales. En outre, l'autorité de tutelle n'est pas totalement engagée à déléguer et à responsabiliser les élus, limitant ainsi l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale en Mauritanie. Les communes qui composent la Communauté Urbaine doivent donc gérer sur leurs maigres ressources le problème de l'assainissement sans pouvoir compter sur la participation des populations.

Pourtant, A. Diagana a remarqué qu'ailleurs en Afrique, la société civile a su se mobiliser pour améliorer les conditions de vie des populations urbaines. C'est le cas à

Dakar, avec le mouvement associatif Set Setal (maintenir propre) – programme d'Enda Tiers Monde – qui a réussi à nettoyer des quartiers de la ville, et à Bamako, où une communauté s'est engagée d'elle-même à paver la rue.

Débat

Les questions du public ont été nombreuses et diverses, incitant les intervenants à approfondir leurs présentations.

D'abord, Ph. Antoine a précisé la définition de l'urbain. Pour les démographes, la définition de la ville varie d'un pays à l'autre et repose généralement sur un critère de taille. Un pays comme le Nigeria, par exemple, a un seuil élevé. D'autres définitions sont données à partir des fonctions de la ville. Pour A. Diagana, ce n'est pas parce que la ville inclut des périmètres agricoles – ce qui est très souvent le cas en Afrique – qu'elle perd sa qualité urbaine. Où s'arrête la ville, où commence la banlieue ? Il s'agit surtout d'un découpage administratif : la ville finit là où les limites administratives finissent.

Ph. Antoine est aussi revenu sur son propos de départ. Pour lui, il est difficile d'établir quelles sont les limites d'adaptation des populations urbaines aux difficultés économiques. Les ajustements économiques peuvent se faire par les salaires, l'emploi ou des comportements démographiques. Dans les pays du Maghreb, par exemple, des gens de plus en plus nombreux se réfugient dans le célibat.

À son tour, G. Josse a cité l'étude Africapolis, où une équipe de chercheurs a pris les recensements de l'Afrique de l'Ouest depuis les années soixante pour caractériser le processus d'urbanisation. Depuis 2008, Google Earth offre des photographies satellite, dont un relevé exhaustif pour l'ensemble du territoire de l'Afrique de l'Ouest permet d'illustrer et localiser la croissance des villes. Il y a deux pays qui ressortent : le Burkina

(Suite de la page 5)

Faso avec une forte densité rurale et le Nigeria qui est le seul pays de la région où l'on peut parler d'une tradition urbaine avec des villes relativement anciennes.

En répondant à une question du public, G. Josse a estimé que l'on peut parler de villes en perte en Afrique. A cause du défaut de financement, les possibilités de développement restent très faibles. Il faut donc mobiliser les sources de financement, renforcer les capacités humaines et techniques de gestion des villes pour générer ce financement et créer et soutenir les institutions. Dans certains endroits au Sénégal, par exemple, le financement des collectivités locales dans une logique de décentralisation semble marcher, avec des élus qui rendent compte de l'usage des ressources publiques. Ce n'est malheureusement pas le cas à Dakar.

Quant à la sécurité, G. Josse a convenu qu'il s'agit d'un problème présent dans les villes africaines. Cependant, l'insécurité peut-être un facteur de mobilisation en faveur du développement urbain : cela a été le cas au Kenya, où la violence sociale dans les bidonvilles a incité le gouvernement à s'attaquer au problème du logement insalubre.

Sur ce même sujet, A. Diagana a souligné que l'anonymat permet de trouver un refuge dans les villes. Celui-ci permet d'échapper aux contraintes du milieu rural. Ainsi, en Mauritanie les personnes qui cherchent à se libérer de l'esclavage peuvent trouver à Nouakchott un endroit sûr pour s'affranchir. Toutefois, il a aussi reconnu que la ville est aussi un lieu d'insécurité avec des phénomènes criminels.

Sur l'existence de politiques urbaines à Nouakchott, A. Diagana a remarqué que des schémas

urbains de référence existaient bel est bien. Cependant, avec la politique de décentralisation, il revient aux communes d'établir leur stratégie de développement sans qu'elles aient les moyens et capacités techniques de les appliquer. De plus, les décisions prises par les communes à Nouakchott ne sont pas toujours respectées par le Ministère de Tutelle.

Interrogé sur le phénomène des migrations entre les milieux urbain et rural, Ph. Antoine a exposé que l'exode rural s'est ralenti par rapport aux années soixante et soixante-dix, mais qu'il continue d'exister, car il y a toujours plus d'opportunités de survie dans le milieu urbain. En plus, il existe aussi une migration d'alternance, où les gens vivent et travaillent dans les milieux urbain et rural selon les saisons.

Toujours sur le sujet de la croissance des villes, G. Josse a rappelé que les villes africaines aujourd'hui connaissent des taux de croissance que les villes européennes n'ont jamais connus. Si le foncier est le moteur de la ville, l'absence de marché foncier, joint à la déficience de l'accès aux titres fonciers crée des situations inextricables. La sécurisation foncière est au cœur de la problématique foncière.

Dans le débat, G. Josse est aussi revenu sur la question du financement. Personne ne veut prêter aux villes africaines, car aucune n'est capable de rembourser vu qu'aucune n'a des revenus suffisants. La fiscalité et les transferts de l'État sont les principales sources de revenus des villes, mais ils ne sont pas des sources sûres ou réelles pour la plupart des villes en Afrique. En outre, les villes africaines ne sont pas cotées : leur accès au crédit s'en trouve très restreint.



Pourtant, le financement est indispensable pour faire face aux défis urbains. Selon G. Josse, le problème de l'assainissement des villes, par exemple, relève d'un problème de coûts et de financement, pour la construction des infrastructures et pour assurer l'entretien à long terme. Les ménages sont souvent prêts à payer pour de l'eau, mais cela n'est pas le cas pour l'assainissement et les villes ne sont pas en condition d'en fournir le financement.

Sur le plan pratique, G. Josse a donc estimé qu'il faut d'abord s'attaquer à ce qu'on est capable de faire. L'AFD est un petit bailleur de fonds, et pourtant il y a des projets qui marchent. A Madagascar, par exemple, l'AFD a réussi à réhabiliter des marchés et grâce à leur imposition, à améliorer la gestion des revenus qui en sont obtenus. Ceci a impliqué un dialogue actif avec tous les acteurs concernés, dont la municipalité, la société civile et les commerçants. Au bout de trois ans il y a des marchés en très bon état de fonctionnement qui sont structurés, assurés et qui génèrent des recettes. Quant aux quartiers, ceux-ci sont importants, même s'ils n'ont pas d'existence légale. Les quartiers sont un espace politique où des décisions peuvent être prises. Ainsi, les politiques publiques des villes doivent prendre en compte les rôles politiques et sociaux des quartiers. ■

Marco Negrete Jimenez,
étudiant à Sciences Po

Dévalorisation des matières premières

En contrepoint traditionnel du Forum économique mondial tenu à Davos en Suisse début février, le Forum de Bamako s'est déroulé du 18 au 21 du même mois. Il avait pour thème : « La gouvernance mondiale et la gouvernance institutionnelle, l'anthropologie et la gouvernance ». A cette véritable institution altermondialiste, datant de 2001, se trouvaient, aux côtés des militants, des représentants de la CNUCED (Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement), de l'AFD (Agence française de développement), un ancien ministre et des universitaires français. Des réformes drastiques de l'économie planétaire ont été proposées et, pour l'immédiat, la gravité de la crise dans beaucoup d'Etats africains a été soulignée.

Le commerce contre la crise

Au Forum de Davos étaient présents des représentants des dix-huit membres majeurs de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et notamment le Groupe des sept pays les plus influents dans le cycle de Doha : les Etats-Unis, le Japon, l'Union européenne, l'Australie, le Brésil, l'Inde et la Chine. Leurs ministres du commerce se sont réunis à propos de ce cycle, qui doit aboutir à une nouvelle étape de libéralisation du commerce mondial. Ils estiment que, pour faire avancer les négociations enlisées depuis des mois par suite de l'opposition Nord - Sud, plusieurs réunions ministérielles seraient nécessaires cette année : une avant le G 20 d'avril, puis en juin, juillet et après les vacances. Le directeur général, Pascal Lamy, a souligné que « l'ouverture du commerce n'est pas parmi les causes de la crise », mais qu'elle aurait au contraire un effet multiplicateur

pour réaliser le redressement économique espéré.

Les minerais

Comme le constatait déjà il y a trois mois *La Lettre* de la CADE, la crise arrive en Afrique « par des voies détournées mais appauvrissantes ». Les minerais, le pétrole et même le coton subissent les effets de l'atonie de l'économie. Le pétrole joue au yo-yo, le coton est moins demandé. Les prix des matières minérales ont baissé de près de 50 % en moyenne, d'où un manque à gagner considérable pour les budgets des Etats. Ces prix étaient un peu surévalués ces dernières années, car il fallait amortir des investissements négligés dans le passé et répondre à une forte croissance. Ils sont aujourd'hui nettement sous-évalués car la crise mondiale a fait fondre les besoins. La bauxite, le cobalt, le cuivre, le fer, le manganèse, l'uranium sont les plus concernés. Le cuivre baisserait de plus de 60 %. C'est grave pour la Zambie, mais aussi en RDC. Au Katanga, on prévoit plus de 200.000 chômeurs, tandis que plus de la moitié des sociétés exploitantes du cuivre et du cobalt sont déjà parties. Pour l'uranium, Areva dit ne pas vouloir ralentir la production au Niger, en République Centre Africaine et en Namibie, mais les prix de vente seront divisés par deux. La chute du minerais de fer (60 %) touche la Mauritanie, le Sénégal, où un projet d'aciérie est en suspens, le Gabon où le manganèse fléchit aussi de 60 %. En Guinée, c'est la bauxite qui doit perdre 60 %. Ces nouveaux prix sont inférieurs aux coûts de production, d'où réduction, voire cessation d'activité dans de nombreux cas. Les budgets des Etats pâtissent directement de cette situation, car les recettes d'exportation diminuent de 20 à 30 %.



Carrière d'uranium, Niger.

La menace du protectionnisme

Face à ces sombres perspectives, retenons quelques informations plus optimistes. Localement l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) poursuit son programme économique régional 2006 - 2010 de 4 milliards d'euros dont 70 % pour les infrastructures. Au plan général la Banque mondiale envisage un rebond en 2010, après un recul du PIB des pays développés de près de 1 % en 2009 et une progression dans les pays en développement inférieure à 5 %. De son côté, le directeur général du Fonds monétaire international, qui avait prévu dès mars 2008 que l'Afrique serait touchée par la récession, considère que la menace du protectionnisme hypothèque une éventuelle reprise.

Dans une interview à un journal malgache, Dominique Strauss-Kahn exhorte les Etats à bien coordonner leurs réponses à la crise et à éviter tout protectionnisme. Chaque pays qui tenterait de s'en sortir seul risque de créer des problèmes aux autres. Pour lui les plans de relance, notamment au Japon et en Europe, manquent d'ampleur. Quant au système financier mondial, « il n'est pas encore sain il faut fermer certaines banques trop déstabilisées.... il faut aller au bout du nettoyage du bilan des banques et ça ne va pas assez vite ».

La diminution de la manne pétrolière et minérale sera-t-elle absorbée uniquement par les utilisations dérivées qui en étaient faites, ou bien, une fois de plus, les populations en subiront-elles les conséquences ? ■

Robert Ginésy

Mort d'un patriote : Mamadou Dia, premier Chef du gouvernement du Sénégal indépendant

L'histoire africaine de la colonisation et de la décolonisation demeure un chantier ouvert. Le feu des épisodes cruciaux n'est pas encore éteint. La disparition, parmi les derniers, de l'un de ses acteurs majeurs prend ainsi figure d'événement symbolique. Mamadou Dia est décédé à Dakar le 25 janvier 2009, dans sa quatre-vingt dix-huitième année. La personnalité de Senghor, avec qui il vécut un long compagnonnage de 17 années, se soldant par un drame cruel en décembre 1962, a trop longtemps écrasé sa place dans le champ historique.

Né en 1911, il grandit en milieu populaire, s'imprégnant des valeurs et de la culture de son terroir et de sa famille. Sa vive intelligence le conduit à l'École Normale William Ponty. Il en sort jeune instituteur et se distingue par sa volonté d'affirmer les valeurs de l'authenticité africaine. Affecté en milieu rural, il y lance les premières coopératives paysannes. Senghor l'embarque dans la création du Bloc Démocratique Sénégalais en 1949, dont il devient Secrétaire Général. Mamadou Dia mène parallèlement une carrière parlementaire de sénateur, en 1951, puis de député du Sénégal, en 1956. En mai 1957, sous les auspices de la Loi-cadre, il est désigné par son parti comme tête de file du premier Conseil de gouvernement.

Il s'associe avec vigueur à Senghor dans sa lutte contre la « balkanisation ». Lorsqu'en septembre 1958 De Gaulle propose par référendum le choix entre le statut d'Etat membre de la Communauté ou l'indépendance, le parti sénégalais avait d'abord adopté la seconde option. Senghor, lui, avait promis officiellement au gouvernement français de voter pour la Communauté. Le parti risque d'être fracturé. Mamadou Dia obtient de Senghor un acquiescement à l'indépendance à moyen terme, le délai permettant de démanteler l'économie de traite. Le Sénégal adhère ainsi à la Communauté, Dia étant élu premier Chef de l'Etat autonome, qui se joint au Soudan pour fonder la Fédération du Mali, en 1959, rapidement compromise sous les menées anti-fédéralistes. La France ayant reconnu le droit à l'indépendance, la République du Sénégal est proclamée, au lendemain de l'éclatement de la Fédération du Mali. Le Sénégal indépendant est dirigé par un tandem : Senghor Chef de l'Etat et Dia Chef du gouvernement, dans un régime parlementaire.

Une nouvelle aventure commence. Dia, en accord avec son parti, a défini une politique de développement fondée sur un socialisme africain humaniste et



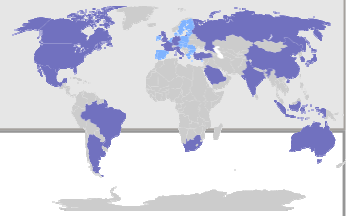
Mamadou DIA (au milieu), Dakar, 1961. © Roland COLIN

démocratique. Le Plan de développement, l'Animation rurale, l'autogestion coopérative s'attaquent au démantèlement de l'économie de traite. La nouvelle politique se heurte à une triple coalition regroupant les intérêts privés des firmes arachidières, les milieux maraboutiques féodaux, et les notables politiques, liés à l'ancien régime. Au moment décisif où le système va basculer dans la nouvelle donne, un groupe de députés hostiles dépose une motion de censure. Dia en appelle à l'arbitrage du Conseil national du parti et, au nom de l'éthique politique, interdit le vote jusqu'à sa réunion. On dit qu'il a fait un coup d'Etat. Senghor le lâche, le fait arrêter par un commando militaire. Le régime présidentiel est proclamé. Mamadou Dia est condamné, alors, par un tribunal d'exception à la prison perpétuelle. Le grand projet initial s'essouffle. Ce n'est qu'au bout de douze ans d'une détention cruelle que le prisonnier sera libéré. Malgré de sérieuses atteintes de santé, il reprend son combat initial, persuadé que les Etats balkanisés et dominés ne peuvent assumer véritablement la démocratie et le développement. S'appuyant sur les mouvements de la société civile et les communautés de base, avec Joseph Ki-Zerbo, il crée une Internationale Africaine des Forces pour le Développement (1975). Malgré un acquiescement formel, le pouvoir sénégalais y met obstacle, et Mamadou Dia rejoint alors l'opposition politique de son pays, militant pour une alternance démocratique.

Dans le même temps, il prêche inlassablement, en musulman éclairé, pour une alliance des forces spirituelles face au matérialisme primaire des puissances du marché ultra-libéral. Le vieux sage, jusqu'à ses forces ultimes, se voudra le champion de la démocratie participative et d'une mondialisation à visage humain. Son message emblématique est loin d'avoir fait long feu. ■

Roland Colin

L'Afrique doit-elle participer au sommet du G 20 relatif à la crise financière ?



■ Pays membres du G20
Source : Wikipedia

Le sommet du G 20, qui se déroulera le 2 avril prochain à Londres, traitera de la crise financière, de ses conséquences sur la croissance mondiale, de la « gouvernance mondiale ».

Selon l'état des préparatifs actuels, seule l'Afrique du Sud y participera, mais cela est-il suffisant pour l'Afrique ? Certes ce pays est le plus riche du continent, mais il ne représente pas dans son ensemble l'économie africaine. Celle-ci est diverse par ses différents niveaux de développement et de croissance, de structuration macro économique.

Un discours ambiant considère que l'Afrique étant marginalisée dans la mondialisation (elle ne participerait qu'à moins de 2% des échanges commerciaux mondiaux), l'impact de la crise financière serait moindre sur ce continent, d'où sa non « utilité » à un tel sommet.

L'Afrique, pourtant, participe à la croissance mondiale car un nombre important de pays occidentaux et émergents s'y approvisionnent en matières premières (pétrole, gaz, minerais, bois etc.) nécessaires au développement de leurs économies. La crise financière, qui devient économique, par une réduction des commandes, va accroître la chute des prix de ces matières premières.

Les banques africaines, même si elles sont moins impliquées que leurs consœurs occidentales dans le marché financier mondial, pourraient toutefois, du fait de la « rareté » des liquidités mondiales, avoir du mal à se refinancer. Ce qui serait en défaveur des entreprises africaines qui souffrent du manque de financements pour leurs projets d'investissement, d'autant plus qu'elles sont exposées à des coûts de crédit excessifs.

Selon les prévisions de la BAD (Banque africaine de développement), les transferts (officiels) d'argent de la diaspora africaine, de l'ordre de 20 milliards de dollars, vont subir une baisse, alors qu'ils contribuent activement au maintien des familles, à la scolarité, au développement de l'immobilier et des « petits » commerces.

L'IDE (l'investissement direct étranger) va baisser en Afrique, ce qui est compréhensible puisque nombre de pays occidentaux risquent la récession.

Au regard de tous ces facteurs, le Président de la Banque mondiale, M. Zoellick, appelle les pays développés à allouer 0,7 % de leurs plans de relance à un " Fonds vulnérabilité ", cogéré avec les Nations Unies, destiné aux pays en développement et en particulier à l'Afrique. Ce fonds devrait entre autres permettre de financer les infrastructures les plus urgentes, investir dans les ressources humaines et dans les PME des Etats pauvres.

Mais une telle initiative emporterait-elle l'adhésion des contribuables occidentaux, eux-mêmes concernés par la crise économique qu'ils ressentent dans la baisse de leur

pouvoir d'achat et à l'heure des débats sur la relance par l'investissement et / ou la consommation ?

Que proposent les Etats africains eux-mêmes afin d'être crédibles et de ne pas attendre que les solutions viennent de l'extérieur au risque d'avoir toujours des économies extraverties ? Le but est d'éviter une érosion des gains économiques importants réalisés dans l'ensemble du continent africain au cours de ces dernières années, ainsi que du progrès au niveau de l'environnement des affaires.

N'y aurait-il pas au préalable des bases communes et des politiques internes de relance à faire valoir, à mettre en relief au G20, avant l'acceptation d'autres mesures qui ne viendraient que conforter des initiatives endogènes de développement ?

Selon nous, les solutions économiques à valeur ajoutée pour l'Afrique sont : la diversification des économies, l'émergence d'une économie de l'immatériel et du savoir, l'accompagnement technique et une culture de gouvernance pour les entreprises, le développement d'infrastructures technologiques et informatiques, la transformation en outils de production d'une partie des transferts d'argent de la diaspora, des banques africaines allant à la conquête des épargnes nationales, des cartographies sérieuses des potentiels d'investissement, l'émergence de fonds de « private equity » pour soutenir les entreprises.

Sous la houlette de M. Kaberuka, président de la BAD, le Comité des 10 a été créé lors d'une réunion des ministres africains des Finances et des gouverneurs des banques centrales, à Tunis en novembre 2008, pour guider les Etats africains sur les effets de la crise, faire le bilan de son impact sur l'Afrique, recommander des mesures possibles pour les chefs d'Etat africains. Le Comité devra également faire des propositions de réformes des institutions multilatérales internationales, afin que l'Afrique ait une plus grande représentation au sein de ces instances.

L'Union Africaine devrait donc donner mandat à ce Comité qui semble crédible, pour qu'il fasse entendre la « voix » de l'Afrique, plutôt que la présence d'un « aréopage » de chefs d'Etat africains qui par ailleurs se disputent le leadership.

Ainsi l'Afrique viendrait au sommet du G20 avec des esquisses de solutions et des propositions de partenariats, plutôt qu'en « quémendeur ». ■

Roland Portella,
expert en dirigeance et gouvernance d'entreprises

Regards sur la Science et la Technologie

Viellissement et épilepsie, deux thématiques phares aux XVII^{èmes}

Journées Médicales de Dakar

Les XVII^{èmes} Journées Médicales, Pharmaceutiques, Odontologiques et Vétérinaires de Dakar viennent de s'achever. Du 23 au 26 février, la très réputée Université Cheikh Anta Diop (UCAD) qui accueillait cet événement aura été un lieu privilégié d'échanges, mais également de partage et d'ouverture entre les scientifiques africains et leurs confrères francophones, autour du thème « **Environnement et affections de longues durées** ». C'est dans ce cadre que s'est déroulé le symposium « Environnement - Santé - Société »*. Parmi



Dr. Lamine Guèye © L. Guèye

les sujets évoqués, le vieillissement en Afrique, dont il est urgent de se préoccuper, et l'épilepsie, une pathologie pour laquelle on assiste à un recul de la médecine traditionnelle face aux traitements que propose la médecine moderne. Explications du **professeur Lamine Guèye**** qui mène des recherches sur ces deux thématiques et a coprésidé l'une des trois sessions de ce symposium.

Propos recueillis par Jean-François Desessard.,
journaliste scientifique

Jean-François Desessard - Le vieillissement semble être une préoccupation de plus en plus importante en Afrique. Qu'en est-il exactement ?

Lamine Guèye - Le vieillissement est en effet une préoccupation grandissante en Afrique. Pendant longtemps, seules les maladies infectieuses ont fait l'objet de recherche et de développement de traitements médicaux. Mais l'évolution du mode de vie des populations a entraîné une modification des comportements, tant alimentaires que physiques. D'où l'émergence croissante, au sein de ces populations, de maladies comme le diabète, l'hypertension artérielle ou encore les rhumatismes, autant de pathologies qui ont un impact direct sur le vieillissement. C'est dans ce contexte que nous menons des travaux qui visent, d'une part à déterminer la prévalence réelle du vieillissement pathologique des populations au Sénégal, d'autre part à comparer ce vieillissement, tel qu'il est vécu en Afrique, et plus particulièrement au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso, avec le vieillissement des immigrés sénégalais vivant à Marseille.

J.F. D - Quel constat pouvez-vous d'ores et déjà dresser ?

L. G. - Nous avons pu constater que si les prévalences du vieillissement pathologique sont quasiment identiques, en revanche la fréquence de certains facteurs métaboliques et certaines maladies cardiovasculaires est plus élevée au Sénégal, ce qui nous a surpris. En effet, nous nous attendions à des résultats différents du fait d'une alimentation plus saine, tant au niveau des lipides que des sucres, en Afrique. Mais ce n'est pas le cas. Concernant la façon dont est vécu le vieillissement, il semble que les populations vieillissantes d'immigrés sénégalais de Marseille se plaignent d'une certaine solitude par rapport

aux populations vivant au Sénégal. Ces dernières bénéficient en effet des bienfaits qu'apportent des relations sociales fortes, en particulier en milieu péri-urbain et rural où la famille reste présente.

J.F. D - L'épilepsie n'est-elle pas une parfaite illustration du recul de la médecine traditionnelle par rapport à la médecine moderne en Afrique, et plus particulièrement au Sénégal ?

L. G. - Tout à fait. En Afrique, l'épileptique est considéré depuis toujours comme une personne possédée par une force démoniaque qui lui a été transmise par un jeteur de sort. Cette idée est renforcée par le fait que différents membres d'une même famille, voire des ancêtres, sont frappés par ce mal mystérieux. Or depuis cinq ans que nous menons nos travaux sur cette maladie, nous avons pu observer que les familles qui en sont atteintes cherchent à comprendre ce qui leur arrive. Or le fait de pouvoir leur expliquer qu'il s'agit d'une maladie organique les soulage. L'impact psychologique est tel qu'ils finissent par accepter les traitements de la médecine moderne au détriment de ceux de la médecine traditionnelle, coûteuse et inefficace pour soigner l'épilepsie. En effet, la médecine traditionnelle impose de sacrifier des bœufs et des moutons, et parfois d'entreprendre des voyages. Qui plus est, le traitement chimique est arrêté. ■

* Symposium organisé à l'initiative du CNRS, de l'UCAD, l'UB et le CNRST

** Professeur de Physiologie, docteur en neurosciences, neurophysiologiste, neurologue. Membre du Laboratoire de Physiologie de la Faculté de Médecine de l'Université de Dakar et du Service de Neurologie du CHU de Fann. Directeur-adjoint de l'Unité Mixte Internationale (UMI) CNRS-Afrique et coordonnateur du pôle Sénégal de cette UMI.

☞ Contact :

Professeur Lamine Guèye

Courriel : lamineg@gmail.com

Une nouvelle fois, après *l'Étau*, 1999, *Le viol de l'imaginaire*, 2002, et sa *Lettre au président des Français à propos de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique en général*, 2005, Aminata Traoré crie pour *l'Afrique humiliée*.

« Lisez ce livre. Vous serez édifié quant à la responsabilité, dans la genèse des crimes dénoncés, de la France de la finance et du commerce, de l'Europe impérialiste, du capitalisme mondialisé, du colonialisme de naguère et de l'échange inégal d'aujourd'hui. Toute l'élite africaine qui est aux affaires depuis des décennies ne peut que reconnaître avec Aminata qu'on nous a fait évoluer dans un monde qui marche à l'envers, en imposant à nos paysans de produire pour un marché qui rétribue mal leur travail ; un monde où, au nom de la rigueur et de l'efficacité, le couperet des institutions internationales de financement tombe sur des économies surendettées et même sinistrées ».

Ces lignes ne sont pas d'un quelconque thuriféraire féministe ou altermondialiste, elles sont de Cheik Hamidou Kane, ce grand intellectuel et écrivain noir, qui fut ministre du plan et de la coopération du Sénégal, puis directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest.

N'en déplaise aux sceptiques, Aminata Traoré n'enfoncé pas des portes ouvertes. Dans ses trois premiers chapitres, « L'ennemi subsa-

harien », « L'insulte », « Le dilemme français », elle nous livre sa perception du vécu africain, ce vécu tragique auquel nous avons notre part de responsabilité, celui de « la gifle que la président français a infligée au continent noir le 26 juillet à Dakar », celui des sans papiers, des expulsés, des émigrants naufragés de la mer et du désert. Si elle revient ainsi à la charge, c'est pour « démontrer qu'il n'y a point d'issue à la lutte contre la paupérisation de l'Afrique, la corruption, les conflits et l'émigration en dehors d'une critique honnête et rigoureuse des modalités et des conséquences de l'ouverture au marché mondial. »

Suivent le récit simple et terrible d'une mondialisation cousue de fil blanc, pas seulement à cause du coton malien, mais d'un choix néolibéral qui enferme l'Afrique dans son rôle de pourvoyeur de matières premières et l'évocation d'une jeunesse sacrifiée, sans avenir, victime du naufrage de la migration. L'analyse se fait plus incisive lorsque Aminata Traoré dénonce la sous-traitance de la violence aux pays du Maghreb, chargés par l'Union méditerranéenne de surveiller ses frontières, le non-être et le vide politique des pays africains, les États exsangues, les démocraties vidées de leur substance par des financements et par des programmes d'aide imposés, l'arme du financement, tout ce qui fait les affaires des bailleurs avant de répondre aux besoins propres des bénéficiaires. « À qui profite la croissance en

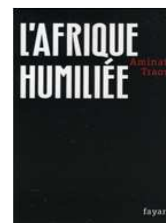
Afrique ? » demande-t-elle.

Les deux chapitres sur la nature de l'Europe et le co-développement montrent à quel point, en cinquante ans, depuis le premier accord UE-ACP de 1957, l'ultralibéralisme et la mondialisation ont dénaturé les politiques de coopération et de partenariat euro- et franco-africains.

Dans « Femmes en lutte » et « Le choix de la dignité et de l'espérance », Aminata Traoré nous confie sa vision d'un monde qui est « rencontre avec l'Autre », sa foi dans la possibilité de construire une Afrique qui soit un membre à part entière du Tout-Monde, à partir de ses jeunes et de ses richesses culturelles qu'elle doit se réapproprier.

J'ajoute que la crise financière et économique qui secoue le monde et remet en question les évidences néolibérales, ainsi que l'immense espoir suscité par l'élection de Barack Obama donnent au discours d'Aminata Traoré une résonance particulière, celle de l'utopie qui serait en train de devenir réalité. ■

Michel Levallois



Fayard
Collection : Documents
Prix TTC : 18,00 €
Code ISBN / EAN :
9782213635903
Nombre de pages : 306

- 1) Voir l'éditorial du n° 81 de la *Lettre de la Cade* d'avril 2005
- 2) *L'intraitable beauté du monde*, adresse à Barack Obama, Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau et 2009 Galaade-Auteur de vue



Carole Da Silva, présidente et fondatrice de l'AFIP et Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances. © AFIP

AFIP : Les diplômés de la diaspora

L'Association pour favoriser l'Intégration Professionnelle (AFIP) a organisé le 30 janvier 2009 son colloque annuel, cette fois-ci sur « L'entrepreneuriat des jeunes diplômés issus des minorités visibles », qui a réuni tout au long de la journée près de 200 personnes, appartenant pour la plupart à ces minorités et essentiellement d'origine africaine. L'AFIP s'intéresse aux diplômés : 1.700 personnes, dont 300 sont au RMI, soit presque le

quart des candidats à l'emploi dans ces minorités.

Participaient beaucoup de jeunes entrepreneurs, des hommes, des femmes particulièrement convaincantes. Engagés dans la vie active, ils ont donné le maximum d'eux-mêmes pour montrer, par leur exemple, que la réussite est permise. Ils appartenaient à une grande diversité de secteurs économiques : presse, Internet, télévision, audit en management, soutien

(Suite de la page 11)

scolaire, conseil en investissement immobilier, vêtements... Le MEDEF aussi était là, très constructif, de même que des représentants de structures publiques, professionnelles et associatives d'aide à la création d'entreprises, ainsi que des personnalités administratives et parlementaires.

Les débats étaient souvent très concrets. Faut-il se débrouiller seul ou vaut-il mieux utiliser des réseaux? Pour lutter contre un processus de stigmatisation et d'autocensure, certains cherchent à se fondre dans la masse et à agir seuls. Les communautés de couleur ou de quartier ne semblent pas très porteuses.

Les réseaux ne reposent pas encore sur des individus suffisamment intégrés dans des entreprises florissantes pour être vraiment efficaces. L'AFIP se veut, justement, un agent de changement de ces représentations sociétales et un bâtisseur de réseau. Elle veut aussi convaincre les entreprises que la diversification croissante de leur public doit les inciter à diversifier leur personnel.

En conclusion, Carole Da Silva, directrice de l'AFIP, a invité les participants à formuler une proposition en faveur d'une égalité réelle des chances et de la diversité. Leurs suggestions seront soumises au Commissaire à l'égalité des chances. ■

R.G.

Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE)

Association Loi 1901

Président : Jean-Loïc Baudet

Président d'honneur : Michel Levallois

Vice-présidents : Raymond Césaire, Georges Courade,

Xavier de Franssu, Henri Senghor

Secrétaire générale : Claudie Lasserre,

Trésorier : Philippe Mathieu

La Lettre de la CADE

Directeur de publication : Jean-Loïc Baudet

Comité de rédaction : Raymond Césaire, Robert Ginésy,

Michel Levallois, Philippe Mathieu,

Denyse de Saivre, Henri Senghor, Jean Brice Simonin.

Mise en page et maquette : Sara Desessard

Crédits photos RD : Jean Brice Simonin

La CADE : 5 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris, FR.

Tél.: 01 43 48 14 67 / Fax : 01 44 93 87 50

Courriel : endacade@wanadoo.fr

Site : www.afrique-demain.org

Partenariat CRDP de Rouen et Université du Havre

L'Afrique en mouvement

Les conférences tenues l'année précédente à l'Université du Havre ont fait l'objet d'enregistrements audio et de fiches pédagogiques que vous pouvez consulter ou télécharger sur les sites du CRDP de Haute-Normandie ou le CDDP de Seine-Maritime.

CRDP de Haute-Normandie : <http://crdp.ac-rouen.fr/crdp76/>

CDDP de Seine-Maritime : <http://cddp76.ac-rouen.fr/>



Agenda de la Cade

Rencontres-débats à l'ENA
de 17 h 45 à 19 h 45



Cycle « Lieux et territoires de mobilisation des ressources futures »

- **Mardi 24 mars** : « La cité africaine, lieu de dynamisation des capacités de développement ? »
- **Mardi 21 avril** : « Tensions politiques et fractures sociétales en période de récession, regards croisés sur le Kenya et la Côte d'Ivoire »
- **Mardi 19 mai** : « Les échanges ville-campagne et le réaménagement des territoires »
- **Jeudi 25 juin** : « La maîtrise des échanges et la mobilisation concertée de ressources des villes et des campagnes »

Assemblée Générale de la CADE

Pour tous les adhérents à jour de leur cotisation, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le **mardi 31 mars 2009**, à 18 heures, à la Maison des associations du XI^{ème} arrondissement : 8, rue du Général Renault, Paris XI (Métro Voltaire, bus 56).

Université du Havre



Cycle « L'Afrique en mouvement »

- **Mardi 7 Avril** : « L'Afrique et ses frontières », avec Christian Bouquet, Géographe, spécialiste de géopolitique africaine, de 18 à 20 heures.



Annonces

• Exposition au Musée du quai Branly

« RECETTES DES DIEUX
esthétique du fétiche »



« L'exposition invite à découvrir une catégorie d'objets africains mal connue du public européen : les objets « informés ». Il s'agit d'objets de divination, souvent appelés « fétiches », dans lesquels la forme humaine est dissimulée, ou ne se reconnaît pas. ... »
Du **3 février – 10 mai 2009**, galerie suspendue Est.
Horaires : mardi, mercredi et dimanche de 11h à 19h ; jeudi, vendredi et samedi de 11h à 21h.

Abonnement à La Lettre de la CADE :

NomPrénom.....

Adresse

Code postalVille

Courriel

Abonnement seul : 30 €, - étudiants : 8 €, - entreprises, collectivités locales : 150 €. Adhésion individuelle à l'Association, comprenant l'abonnement : 45 € Paiement par chèque à l'ordre de la CADE.